Extrait du www.acdn.net

https://acdn.net/spip/spip.php?article144

Discours de Jacques Chirac à l'Ile Longue, 19 janvier 2006

Folie nucléaire

Date de mise en ligne : vendredi 20 janvier 2006

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Voir ci-après la version officielle du discours.

Le 19 janvier 2006, devant les équipages des sous-marins nucléaires de l'Ile Longue, Jacques Chirac a déclaré que *« les dirigeants d'Etats qui auraient recours à des moyens terroristes contre nous, tout comme ceux qui envisageraient d'utiliser, d'une manière ou d'une autre, des armes de destruction massive, doivent comprendre qu'ils s'exposeraient à une réponse ferme et adaptée de notre part. Cette riposte peut être conventionnelle. Elle peut être d'une autre nature »,* ce qui signifie en clair qu'elle pourra être nucléaire. *« La flexibilité et la réactivité de nos forces stratégiques nous permettraient d'exercer notre réponse directement sur ses centres de pouvoir, sur sa capacité à agir. Toutes nos forces nucléaires ont été configurées dans cet esprit ».*

En réalité, ce ne sont pas nos forces nucléaires qui ont été configurées dans cet esprit : c'est l'esprit même de M. Chirac.

Initialement conçues pour exercer contre un ennemi lui-même doté d'armes nucléaires la menace de détruire ses cités en cas d'atteinte à « nos intérêts vitaux », **« nos forces nucléaires » sont uniquement capables d'anéantir des villes entières.** Les plus petites des 348 « têtes nucléaires » (bombes atomiques ou thermonucléaires) dont dispose la France ont une puissance de 100 kilotonnes, l'équivalent de 100 000 tonnes de dynamite (TNT). Les plus grosses, 300 kilotonnes. Celles embarquées à bord des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de l'Ile Longue font chacune, au minimum, 100 kilotonnes [en données corrigées des variations saisonnières]. Il y en a normalement 6 par missile, et 16 missiles par sous-marin, soit 96 têtes et un total de 9,6 millions de tonnes d'équivalent TNT par sous-marin.

Si un sous-marin ne lance qu'un seul missile, les 6 têtes nucléaires du missile auront une puissance explosive globale de 600 kilotonnes. Cette puissance destructrice est telle qu'on a cherché à la réduire pour rendre un missile quand même utilisable. *« C'est dans ce but que, par exemple, le nombre de têtes nucléaires a été réduit sur certains des missiles de nos sous-marins »,* dit encore le président. Cependant, même si une seule de ces têtes a été conservée, les autres étant remplacées par des leurres, son explosion sera d'une puissance 7 à 8 fois supérieure à la bombe d'Hiroshima (13 kT), qui fit plus de 200 000 morts.

Ainsi, une seule arme nucléaire française utilisée contre *« les centres de pouvoir »* -généralement situés dans la capitale- de chefs d'Etat présumés complices d'une attaque terroriste contre la France **fera inéluctablement des centaines de milliers ou des millions de morts.** Voilà le *« coût démesuré qu'auraient leurs actes, pour eux-mêmes et pour leurs Etats ».* Et pour leur population, dont le chef de l'Etat (le nôtre) se garde de parler. Sans doute parce qu'elle est beaucoup moins précieuse que la population française, ou même que son approvisionnement en pétrole ou en matières premières (voir ci-après). Voilà ce qu'il appelle *« la flexibilité et la réactivité de nos forces stratégiques ». « Le choix ne sera pas entre l'inaction et l'anéantissement »,* dit-il encore. **C'est faux : le choix sera seulement entre l'anéantissement d'une partie de la population du pays ainsi placé sur l'axe du Mal, et l'anéantissement de la totalité de sa population.**

Non content de promettre ce **crime contre l'humanité,** le chef de l'Etat élargit à l'infini le spectre des motifs d'y procéder.

Pendant toute l'histoire de la dissuasion française, nos *« intérêts vitaux »* n'avaient jamais été définis. Car comme le rappelle M. Chirac, *« c'est la responsabilité du chef de l'Etat d'apprécier, en permanence, la limite de nos intérêts vitaux. L'incertitude de cette limite est consubstantielle à la doctrine de dissuasion. »*

Copyright © www.acdn.net

On supposait jusqu'à présent que la limite devait se situer aux frontières du territoire français. Un ancien président de la République, M. Giscard d'Estaing, a révélé dans ses mémoires que ces limites étaient encore trop vastes : ayant compris que l'emploi d'armes atomiques contre un ennemi qui en dispose entraînerait des représailles massives et l'anéantissement de la France, il s'était résolu à ne pas l'employer même en cas d'occupation étrangère - occupation dont la France s'est toujours relevée.

Mais pour M. Chirac, seul maître à bord après ou avant Dieu, les limites de nos *« intérêts vitaux »* doivent au contraire être étendues bien au-delà de nos frontières. Tel est le dernier effet en date de la *« mondialisation »* dans l'esprit de M. Chirac.

« L'intégrité de notre territoire, la protection de notre population, le libre exercice de notre souveraineté constitueront toujours le coeur de nos intérêts vitaux. Mais ils ne s'y limitent pas. La perception de ces intérêts évolue au rythme du monde, marqué par l'interdépendance croissante des pays européens et par la mondialisation. Par exemple, la garantie de nos approvisionnements stratégiques et la défense de pays alliés sont, parmi d'autres, des intérêts qu'il convient de protéger. Il appartiendrait au président de la République d'apprécier l'ampleur et les conséquences potentielles d'une agression, d'une menace ou d'un chantage insupportables à l'encontre de ces intérêts. Cette analyse pourrait, le cas échéant, conduire à considérer qu'ils entrent dans le champ de nos intérêts vitaux. »

Ainsi, *« la garantie de nos approvisionnements stratégiques »,* en pétrole par exemple, ou en uranium dont la France est grande dévoreuse, fait désormais partie des intérêts vitaux dont le chef de l'Etat confie la garde à *« nos forces stratégiques »* et qu'il pourra défendre, s'il le juge bon, par l'emploi d'armes nucléaires. M. Chirac a beau dire que *« notre concept d'emploi des armes nucléaires reste bien le même »,* c'est faux. *« Il ne saurait, en aucun cas, être question d'utiliser des moyens nucléaires à des fins militaires lors d'un conflit. »* Oui bien sûr : tant que nous ne disposerons pas des « mininukes » (armes nucléaires « miniaturisées ») que le Laser Mega Joule du Barp (Gironde) est chargé de préparer. Après, on changera de discours. En attendant, M. Chirac s'autorise à faire au moins 12 fois Hiroshima s'il juge par exemple qu'une coupure de pipe-line porte atteinte à *« nos intérêts vitaux ».* Ou si quelqu'un -l'Iran par exemple - menace l'un de nos alliés. L'Iran que M. Chirac encourage à se procurer l'arme nucléaire, tout en le lui interdisant : si *« la dissuasion nucléaire demeure la garantie fondamentale de notre sécurité »,* si *« elle nous donne également, d'où que puissent venir les pressions, le pouvoir d'être maîtres de nos actions, de notre politique »,* cela vaut pour n'importe quel pays, Iran compris.

La stratégie nucléaire française était déjà absurde et criminelle. Elle est devenue complètement folle. Désormais elle autorise :

- l'emploi effectif de l'arme nucléaire, pratiquement ravalée au rang des autres armes
- son utilisation -particulièrement infâme et lâche- contre un Etat qui n'en disposerait pas (abandon des « garanties négatives »)
- son emploi « en premier » avant même toute attaque contre la France, sous couvert de « prévention »
- son instrumentalisation au service de la « lutte contre le terrorisme »
- son emploi laissé à la libre appréciation de nos « intérêts stratégiques » par le chef de l'Etat,
- et même l'adjonction à notre « force de dissuasion » d'une *« défense antimissiles », « outil »* qui peut *« la compléter en diminuant nos vulnérabilités ».*

Copyright © www.acdn.net

Sur tous ces points, M. Chirac rejoint la « nouvelle posture nucléaire » des Etats-Unis. Après George W. Bush, il lève toute espèce de tabou. L'arme nucléaire fait désormais partie de notre « panoplie ordinaire ».

Ce changement radical du discours officiel -officiellement, l'arme nucléaire française était une arme « pas comme les autres », « purement dissuasive », « destinée à ne jamais servir »- ne date pas d'aujourd'hui, même si l'on peut s'interroger sur les effets d'un accident cérébro-vasculaire. Il était en fait **déjà inscrit dans le discours prononcé par Jacques Chirac le 8 juin 2001 à l'IHEDN.** Nous avons, en son temps, dénoncé cette « inflexion » à laquelle personne n'avait prêté attention et qui **se confirme aujourd'hui.**

De deux choses l'une : ou M. Chirac n'entend pas réellement faire ce qu'il annonce qu'il ferait en cas de besoin (selon son jugement), et c'est un matamore ; ou il envisage sérieusement de le faire, et c'est un redoutable criminel. Mais dans le premier cas, son bluff ne prendra pas auprès des terroristes : il l'a lui-même reconnu, aucune arme nucléaire ne saurait les atteindre ni même les dissuader. Ils ont prouvé leur mépris de la vie humaine, la leur comme celle des autres. Ils sont donc parfaitement capables, avec ou sans commanditaires, de dire « chiche » et de frapper la France. **Ainsi, avant de faire le malheur des autres, le président Chirac prépare le malheur des Français.**

Qui plus est, le même homme se prend pour un grand humaniste. Deux semaines plus tôt, il annonçait qu'il voulait « constitutionaliser » l'abolition de la peine de mort. *« Au nom d'une conviction et d'un engagement qui sont aussi la conviction et l'engagement de la France. La vie humaine est inviolable et sacrée. En aucun cas la mort ne peut être un acte de justice »,* avait-il dit précédemment. La vie humaine est sacrée quand il s'agit d'un individu convaincu d'avoir commis des crimes horribles. Elle ne vaut plus rien quand il s'agit des « intérêts vitaux » de la France, tels que le chef de l'Etat les aura définis. C'est de la schizophrénie, doublée d'un délire de puissance. Et cet homme-là dispose de la faculté de massacrer des millions de personnes !

Les Américains ont la procédure d' « impeachment » pour déposer un président soupçonné d'avoir trompé son peuple. Ils l'ont utilisée au moins une fois avec succès, contre Richard Nixon et pour un acte infiniment moins grave que ceux du président Bush, contre lequel nombre d'entre eux cherchent à l'utiliser. Les Français n'ont pas cette possibilité. Ils pourraient néanmoins traduire leur président devant la Haute Cour. Déjà parjure puisqu'il refuse d'appliquer l'article 6 du TNP que l'article 5 de la Constitution française lui fait obligation de respecter, M. Chirac doit être démis de ses fonctions. Et vite, car dans deux mois peut-être, il pourrait entraîner la France dans un conflit contre l'Iran, où les Etats-Unis n'excluent pas d'employer des armes nucléaires. La France non plus, apparemment.

La préparation d'un crime étant un crime, nous appelons les citoyens français à tout mettre en oeuvre pour écarter du pouvoir M. Chirac, résister à tous les ordres criminels qu'il pourrait donner, le priver de ses engins de mort, lui et ses successeurs. Dûment averti, le peuple français ne peut se rendre complice de crimes contre l'humanité.

Le 20 janvier 2006

Jean-Marie Matagne, président d'ACDN

Post-scriptum :

Allocution de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, lors de sa visite aux forces aériennes, océanique et stratégiques.

Landivisiau - l'Ile Longue / Brest (Finistère) - Jeudi 19 janvier 2006.

Madame la ministre,

Copyright © www.acdn.net

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le chef d'état-major des Armées,

Messieurs les chefs d'état-major,

Mesdames et messieurs,

C'est un réel plaisir de me retrouver aujourd'hui parmi vous, à l'Ile Longue. Je suis heureux de pouvoir rencontrer les femmes et les hommes, militaires et civils, qui participent à l'accomplissement d'une mission fondamentale pour notre indépendance et notre sécurité : la dissuasion nucléaire.

La création d'une force nationale de dissuasion a constitué, pour la France, un véritable défi qui n'a pu être relevé que par l'engagement de tous. Elle a imposé de mobiliser toutes les énergies, de développer nos capacités de recherche, de trouver des solutions innovantes à toutes sortes de problèmes techniques. La dissuasion nucléaire est ainsi devenue l'image même de ce qu'est capable de produire notre pays quand il s'est fixé une tâche et qu'il s'y tient.

Je tiens ici à rendre hommage aux chercheurs et ingénieurs, du CEA et de toutes les entreprises françaises, qui nous permettent d'être toujours en pointe dans des secteurs vitaux comme les sciences de la matière, la simulation numérique, les lasers, et notamment le laser mégajoule, les technologies nucléaires et celles de l'espace. Je veux prolonger cet hommage à toutes celles et à tous ceux qui soutiennent, d'une façon ou d'une autre, nos forces nucléaires : personnel de la DGA, cadres et ouvriers des sociétés et groupes industriels associés, gendarmerie du contrôle gouvernemental, militaires de toutes les armées.

Mes pensées vont bien sûr en premier lieu aux équipages des composantes océanique et aéroportée qui, en permanence, dans la discrétion la plus totale, assurent la plus longue et la plus importante des missions opérationnelles. J'ai fixé un taux de posture exigeant, je le sais, mais qui correspond aux besoins de sécurité de notre pays. Je sais quelles contraintes il impose. On parle rarement de vous mais je veux saluer votre valeur exceptionnelle et votre très grand mérite. La permanence de la dissuasion, remarquablement tenue depuis quarante ans, est en soi un éloge le plus éloquent.

Je tiens à associer vos familles à cet hommage, et tout particulièrement les familles des équipages de sous-marins. Je mesure combien la patrouille opérationnelle représente d'éloignement, de solitude, et parfois de souffrances.

Mesdames, Messieurs, cette mission, vous l'effectuez dans un environnement en constante évolution.

Avec la fin de la guerre froide, nous ne faisons actuellement l'objet d'aucune menace directe de la part d'une puissance majeure, c'est vrai.

Mais la fin du monde bipolaire n'a pas fait disparaître les menaces contre la paix. Dans de nombreux pays se diffusent des idées radicales prônant la confrontation des civilisations, des cultures, des religions. Aujourd'hui, cette volonté de confrontation se traduit par des attentats odieux, qui viennent régulièrement nous rappeler que le fanatisme et l'intolérance mènent à toutes les folies. Demain, elle pourrait prendre d'autres formes, encore plus graves et, peut-être, impliquer des Etats.

La lutte contre le terrorisme est l'une de nos priorités. Nous avons pris un grand nombre de mesures et de dispositions pour répondre à ce danger. Nous continuerons sur cette voie, avec fermeté et détermination. Mais il ne faut pas céder à la tentation de limiter l'ensemble des problématiques de défense et de sécurité à ce nécessaire combat contre le terrorisme. Ce n'est pas parce qu'une nouvelle menace apparaît qu'elle fait disparaître toutes les autres.

Notre monde est en constante évolution, à la recherche de nouveaux équilibres politiques, économiques, démographiques, militaires. Il est caractérisé par l'émergence rapide de nouveaux pôles de puissance. Il est confronté à l'apparition de nouvelles sources de déséquilibres : le partage des matières premières, la distribution des ressources naturelles, l'évolution des équilibres démographiques notamment. Cette évolution pourrait être cause d'instabilité, surtout si elle devait s'accompagner d'une montée des nationalismes.

Certes, il n'y a aucune fatalité à voir, dans un futur prochain, la relation entre les différents pôles de puissance sombrer dans l'hostilité. C'est

Copyright © www.acdn.net

d'ailleurs pour prévenir ce danger que nous devons oeuvrer à un ordre international fondé sur la règle de droit et sur la sécurité collective, sur un ordre plus juste, plus représentatif. Que nous devons aussi engager tous nos grands partenaires à faire le choix de la coopération plutôt que celui de la confrontation. Mais nous ne sommes à l'abri, ni d'un retournement imprévu du système international, ni d'une surprise stratégique. Toute notre Histoire nous l'enseigne.

Notre monde est également marqué par l'apparition d'affirmations de puissance qui reposent sur la possession d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques. D'où la tentation de certains Etats de se doter de la puissance nucléaire, et ceci en contravention avec les traités. Des essais de missiles balistiques, dont la portée ne cesse d'augmenter, se multiplient partout dans le monde. C'est ce constat qui a conduit le Conseil de Sécurité des Nations Unies à reconnaître que la prolifération des armes de destruction massive, et de leurs vecteurs associés, constituait une menace réelle pour la paix et pour la sécurité internationale.

Enfin, il ne faut pas ignorer la persistance des risques plus traditionnels d'instabilité régionale. Il existe, malheureusement, partout dans le monde des risques de telle nature.

Mesdames, Messieurs,

Face aux crises qui secouent le monde, face aux nouvelles menaces, la France a toujours choisi, d'abord, la voie de la prévention. Celle-ci demeure, sous toutes ses formes, le socle même de notre politique de défense. S'appuyant sur le droit, l'influence et la solidarité, la prévention passe par l'ensemble des actions de notre diplomatie qui, sans cesse, s'efforce de dénouer les crises qui peuvent naître ici ou là. Elle passe aussi par toute une gamme de postures relevant des domaines de la défense et de la sécurité, au premier rang desquelles se trouvent les forces prépositionnées.

Mais ce serait faire preuve d'angélisme que de croire que la prévention, seule, suffit à nous protéger. Pour être entendus, il faut aussi, lorsque c'est nécessaire, être capable de faire usage de la force. Nous devons donc disposer d'une capacité importante à intervenir en dehors de nos frontières, avec des moyens conventionnels, afin de soutenir et de compléter cette stratégie.

Une telle politique de défense repose sur la certitude que, quoiqu'il arrive, nos intérêts vitaux seront garantis.

C'est le rôle attribué à la dissuasion nucléaire qui s'inscrit dans la continuité directe de notre stratégie de prévention. Elle en constitue l'expression ultime.

Face aux inquiétudes du présent et aux incertitudes du futur, la dissuasion nucléaire demeure la garantie fondamentale de notre sécurité. Elle nous donne également, d'où que puissent venir les pressions, le pouvoir d'être maîtres de nos actions, de notre politique, de la pérennité de nos valeurs démocratiques.

Dans le même temps, nous continuons à soutenir les efforts internationaux en faveur du désarmement général et complet, et, en particulier, la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Mais nous ne pourrons évidemment avancer sur la voie du désarmement que si les conditions de notre sécurité globale sont maintenues et si la volonté de progresser est unanimement partagée.

C'est dans cet esprit que la France a maintenu ses forces de dissuasion, tout en les réduisant, conformément à l'esprit du traité de non-prolifération et au respect du principe de stricte suffisance.

C'est la responsabilité du chef de l'Etat d'apprécier, en permanence, la limite de nos intérêts vitaux. L'incertitude de cette limite est consubstantielle à la doctrine de dissuasion.

L'intégrité de notre territoire, la protection de notre population, le libre exercice de notre souveraineté constitueront toujours le coeur de nos intérêts vitaux. Mais ils ne s'y limitent pas. La perception de ces intérêts évolue au rythme du monde, un monde marqué par l'interdépendance croissante des pays européens et aussi par les effets de la mondialisation. Par exemple, la garantie de nos approvisionnements stratégiques ou la défense de pays alliés, sont, parmi d'autres, des intérêts qu'il convient de protéger. Il appartiendrait au Président de la République d'apprécier l'ampleur et les conséquences potentielles d'une agression, d'une menace ou d'un chantage insupportables à l'encontre de ces intérêts. Cette analyse pourrait, le cas échéant, conduire à considérer qu'ils entrent dans le champ de nos intérêts vitaux.

Copyright © www.acdn.net

La dissuasion nucléaire, je l'avais souligné au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, n'est pas destinée à dissuader des terroristes fanatiques. Pour autant, les dirigeants d'Etats qui auraient recours à des moyens terroristes contre nous, tout comme ceux qui envisageraient d'utiliser, d'une manière ou d'une autre, des armes de destruction massive, doivent comprendre qu'ils s'exposent à une réponse ferme et adaptée de notre part. Et cette réponse peut être conventionnelle. Elle peut aussi être d'une autre nature.

Depuis ses origines, la dissuasion n'a jamais cessé de s'adapter à notre environnement et à l'analyse des menaces que je viens de rappeler. Et ceci, dans son esprit, comme dans ses moyens. Nous sommes en mesure d'infliger des dommages de toute nature à une puissance majeure qui voudrait s'en prendre à des intérêts que nous jugerions vitaux. Contre une puissance régionale, notre choix n'est pas entre l'inaction et l'anéantissement. La flexibilité et la réactivité de nos forces stratégiques nous permettraient d'exercer notre réponse directement sur ses centres de pouvoir, sur sa capacité à agir. Toutes nos forces nucléaires ont été configurées dans cet esprit. C'est dans ce but, par exemple, que le nombre des têtes nucléaires a été réduit sur certains des missiles de nos sous-marins.

Mais, notre concept d'emploi des armes nucléaires reste bien le même. Il ne saurait, en aucun cas, être question d'utiliser des moyens nucléaires à des fins militaires lors d'un conflit. C'est dans cet esprit que les forces nucléaires sont parfois qualifiées "d'armes de non emploi". Cette formule ne doit cependant pas laisser planer le doute sur notre volonté et notre capacité à mettre en oeuvre nos armes nucléaires. La menace crédible de leur utilisation pèse en permanence sur des dirigeants animés d'intentions hostiles à notre égard. Elle est essentielle pour les ramener à la raison, pour leur faire prendre conscience du coût démesuré qu'auraient leurs actes, pour eux-mêmes et pour leurs Etats. Par ailleurs, nous nous réservons toujours, cela va de soi, le droit d'utiliser un ultime avertissement pour marquer notre détermination à protéger nos intérêts vitaux.

Ainsi, les principes qui sous-tendent notre doctrine de dissuasion n'ont pas changé. Mais ses modalités d'expression ont évolué, et continuent d'évoluer, pour nous permettre de faire face au contexte du XXIe siècle.

Constamment adaptés à leurs nouvelles missions, les moyens mis en oeuvre par les composantes océanique et aéroportée permettent d'apporter une réponse cohérente à nos préoccupations. Grâce à ces deux composantes, différentes et complémentaires, le chef de l'Etat dispose d'options multiples, couvrant toutes les menaces identifiées.

La modernisation et l'adaptation de ces capacités sont donc tout à fait nécessaires. Notre dissuasion doit conserver son indispensable crédibilité dans un environnement géographique qui évolue.

Il serait irresponsable d'imaginer que le maintien de notre arsenal actuel pourrait, après tout, suffire. Que deviendrait la crédibilité de notre dissuasion si elle ne nous permettait pas de répondre aux nouvelles situations ? Quelle crédibilité aurait-elle vis à vis de puissances régionales si nous en étions restés strictement à une menace d'anéantissement total ? Quelle crédibilité aurait, dans le futur, une arme balistique dont le rayon d'action serait limité ? Ainsi, le M51, grâce à sa portée intercontinentale, et l'ASMPA nous donneront, dans un monde incertain, les moyens de couvrir les menaces d'où qu'elles viennent et quelles qu'elles soient.

De même, nul ne peut prétendre qu'une défense anti-missiles suffit à contrer la menace représentée par des missiles balistiques. Aucun système défensif, aussi sophistiqué soit-il, ne peut être efficace à 100%. Nous n'aurons jamais la garantie qu'il ne pourra être contourné. Fonder toute notre défense sur cette unique capacité inviterait, en réalité, nos adversaires à trouver d'autres moyens pour mettre en oeuvre leurs armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques. Un tel outil ne peut donc être considéré comme un substitut de la dissuasion. Mais il peut la compléter en diminuant nos vulnérabilités. C'est pourquoi la France s'est résolument engagée dans une réflexion commune, au sein de l'Alliance atlantique, et développe son propre programme d'autoprotection des forces déployées.

La sécurité de notre pays et son indépendance ont un coût. Il y a quarante ans, la part d'investissements du ministère de la Défense consacrée aux forces nucléaires était de 50%. Depuis, cette part a constamment été réduite et ne devrait représenter en 2008 que 18% des investissements. Aujourd'hui, dans l'esprit de stricte suffisance qui la caractérise, notre politique de dissuasion représente globalement moins de 10% du budget total de la Défense. Les crédits qui lui sont consacrés portent sur des techniques de pointe et soutiennent massivement et essentiellement l'effort de recherche scientifique, technologique et industriel de notre pays.

10% de notre effort de défense, c'est le prix juste et suffisant pour doter notre pays d'une assurance de sécurité qui soit crédible et pérenne. Et je vous le dis, la mettre en cause serait parfaitement irresponsable.
En outre, le développement de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, l'imbrication croissante des intérêts des pays de l'Union européenne, la solidarité qui existe désormais entre eux, font de la dissuasion nucléaire française, par sa seule existence, un élément incontournable de la sécurité du continent européen. En 1995, la France avait émis l'idée ambitieuse d'une dissuasion concertée afin d'initier une

Copyright © www.acdn.net

réflexion européenne sur le sujet. Ma conviction demeure que nous devrons, le moment venu, nous poser la question d'une Défense commune, qui tiendrait compte des forces de dissuasion existantes, dans la perspective d'une Europe forte, responsable de sa sécurité. Les pays de l'Union ont, d'ailleurs, commencé à réfléchir ensemble, à ce que sont, ou ce que seront, leurs intérêts de sécurité communs. Et je souhaite que cette réflexion s'approfondisse, c'est une première et nécessaire étape.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1964, la France dispose d'une dissuasion nucléaire autonome. Ce sont les enseignements de l'Histoire qui avaient conduit le général de Gaulle à faire ce choix crucial. Pendant toutes ces années, les forces nucléaires françaises ont assuré la défense de notre pays et ont largement contribué à préserver la paix. Elles continuent aujourd'hui à veiller, en silence, pour que nous puissions vivre dans un pays de liberté, maître de son avenir et de son destin. Elles continuent et continueront demain d'être le garant ultime de notre sécurité.

En tant que chef des Armées et au nom des Françaises et des Français, je veux exprimer la reconnaissance et la gratitude de la Nation à toutes celles et tous ceux qui concourent à cette mission essentielle.

Je vous remercie.

Source :
http://www.elysee.fr/elysee/francais/interventions/discours_et_declarations/2006/janvier/allocution_du_president_de_la_republique_lors_de_sa_visite_aux_forces_aeriennes_oceanique_et_strategiques-landivisiau-l_ile_longue-finistere.38406.html

Copyright © www.acdn.net